

Mesdames et Messieurs les Président.es des clubs normands évoluant en national et régional,

Je viens vers vous assez tôt dans la saison afin d'anticiper les éventuels problèmes que vous pourriez rencontrer dans la mise en place de votre CMCD pour la saison sportive 2024/2025.

Ci-dessous une liste d'informations et de recommandations :

1 - Si vos techniciens et techniciens de l'arbitrage inscrits en formation sur la saison 23/24 n'ont pas finalisé leur parcours, pensez à les réinscrire en formation cette saison en respectant les nouvelles dates d'inscriptions.

2 - Si vous avez des manques dans le domaine technique pensez à inscrire des candidats sur ITFE Normandie (campus des handballeurs) en tenant compte de la nouvelle architecture des formations 2024/2025. Je vous joins les documents des nouvelles formations.

3 - Vérifiez de temps en temps le quota de vos juges arbitres (T1/T2/T3), ils doivent siffler 9 matchs sur désignation de la CTA en cours de la saison, et 5 pour les JA T3 stagiaires.

4 - Pensez à activer vos JAJ Clubs et vos JAJ T1, T2 et T3 dans gesthand. Les JAJ T1, T2 devront siffler 5 matchs officiels sur désignation CTA, les JAJ T3 devront siffler 2 matchs sur désignation CTA et 3 dans leur club pour qu'ils soient validés. Ce JAJ T3 devra avoir minimum 16 ans, ceci dans la limite de 1 par secteur (masculin et/ou féminin).

5 - Toutes les équipes en compétitions Régionales et Départementales des catégories -11 ans à - 19 ans déterminent le nombre de JAJ à fournir par club, les 2 secteurs confondus

6 - Pour s'inscrire à la formation Accompagnateur d'Ecole d'Arbitrage, d'Accompagnateur club et d'Animateur d'Ecole d'Arbitrage, je vous joins le document des formations à l'encadrement de l'arbitrage.

7 - Pour rappel dans le domaine sportif il vous faut 2 équipes jeunes par secteur (-11 à -17ans engagées dans un championnat référencé dans gesthand). La catégorie -19ans pouvant être prise comme équipe jeune ou équipe réserve adulte.

8 - Pour toute inscription à une formation modulaire vous aurez un web training de 2h00 obligatoire sur le « vivre ensemble et la citoyenneté » à effectuer.

9 – Dorénavant chaque formation devra être validée dans la saison **à la date limite du 30 mai 2025.**

10 – Concernant les recyclages de vos techniciens je reviendrai vers vous le moment venu.

11 - Nous ferons en sorte, avec les membres de la commission (les Présidents CMCD départementaux) et Chantal (secrétaire CMCD Ligue), de faire **le 1^{er} contrôle assez tôt dans la saison**, afin que s'il y a des anomalies on essaye ensemble de trouver des solutions.

N'hésitez pas à me contacter au 06 78 13 04 14 ou par mail 5900000.cmcd@ffhandball.net, je ferai en sorte de vous répondre.

Je vous souhaite une très bonne saison 2024/2025.

Sportivement.

Daniel GROULT
Président CMCD Ligue
Vice-Président du Comité 50
Licencié indépendant Comité 50